

## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

### RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Séance du 14 février 2022**

**CD20220214\_32**  
**id. 6238**

*Le 14 février 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. BAYLET)*

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

### **DELIBERATION**

### **PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES ET LES INSTALLATIONS SPORTIVES DU DÉPARTEMENT**

Les propositions budgétaires 2022, dans le cadre du programme des travaux

d'investissement associés aux collèges publics et aux installations sportives du Département, sont l'expression de la volonté du conseil départemental de Tarn-et-Garonne de faire de l'éducation un axe fort de cette mandature.

Les projets d'extension des collèges Vercingétorix à Montech et Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre font l'objet d'une délibération particulière et ne seront donc pas abordés dans la présente délibération.

Comme pour les programmes d'investissement des « autres bâtiments », tous les travaux annuels prévus et non réalisés dans les autorisations de programme antérieures des collèges et des installations sportives du Département, ont été reprogrammés dans de nouvelles autorisations de programme en 2022 (87 opérations représentant un montant de 2 183 000 €) en complément de nouvelles opérations (51 opérations pour un montant de 1 242 500 €), pour un montant global de 3 425 500 € avec des crédits de paiement étalés sur les exercices 2022 et 2023 et 8 opérations pour un montant de 238 000 €, reprogrammées dans le cadre du prochain plan pluriannuel d'investissement 2023/2028.

Pour répondre aux nombreuses sollicitations de travaux de la part des responsables des établissements scolaires et face à l'état dégradé des bâtiments, il sera proposé un nouveau programme de travaux sous la forme d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI) réparti sur les années 2023 à 2028.

Cinq opérations importantes déjà programmées mais non réalisées seront intégrées pour un montant total de 745 963 € au prochain PPI, en complément de nouvelles opérations.

- Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin (extension du module de plonge) : autorisation de programme au titre de l'année 2019 de 115 963 €

- Collège Pierre Darasse à Caussade (restructuration de la loge d'accueil) : autorisation de programme au titre de l'année 2021 de 160 000 €

- Collège François Mitterand à Moissac (Salle des personnel) : autorisation de programme au titre de l'année 2021 de 80 000 €

- Collège Jean-Lacaze à Grisolles (réfection du préau) : autorisation de programme au titre de l'année 2021 de 90 000 €

- Collège Olympe de Gouges à Montauban (construction des vestiaires sportifs) : autorisation de programme au titre de l'année 2021 de 300 000 €

Ce PPI sera présenté lors de la séance de la décision modificative du mois de juin 2022.

Les programmes d'investissement dans les collèges publics et les installations sportives du Département comprennent les :

- Frais d'études,
- Programmes de travaux annuels dans les collèges,
- Programmes de travaux annuels dans les installations sportives du Département,
- Gros travaux d'investissement dans les collèges et les installations sportives.

## **I- FRAIS D'ÉTUDES**

### **A – Frais d'études sur les collèges**

(article 20316 – sous-fonction 221)

Trois thèmes sont traités dans ce dossier :

#### **- Qualité de l'air dans les collèges**

Des mesures réglementaires ont été réalisées en 2019 avant la crise du Covid-19 (5 collèges ont été traités). Durant les années 2020 et 2021, aucune mesure n'a été effectuée. Il faut reprendre maintenant ce processus, sachant que ces mesures doivent être renouvelées tous les 7 ans. Il est proposé d'échelonner les mesures de la qualité de l'air dans les 13 collèges restants sur les trois prochaines années. Pour 2022, il est prévu de réaliser les mesures dans les collèges de Valence d'Agen, Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Montech et Lafrançaise.

#### **- Programmiste pour les extensions des collèges de Labastide-Saint-Pierre et Montech**

Comme abordé dans les rapports particuliers relatifs à ces deux projets, le recours à un concours de maîtrise d'œuvre nécessite un accompagnement par l'assistant à maître d'ouvrage (AMO), programmiste, et il convient de rémunérer cette prestation complémentaire.

## **- Réaménagement de l'ancien internat du collège de Valence d'Agen**

Ce bâtiment partiellement inoccupé offre un potentiel d'aménagement intéressant. Il est nécessaire de lancer une étude pour permettre de décider entre différents scénarios d'aménagement possibles. Le coût prévisionnel de cette étude s'élève à 20 000 €.

En conséquence, il est proposé :

- d'augmenter l'autorisation de programme 2019 de 140 000 € pour réaliser la suite de l'analyse de la qualité de l'air dans les collèges,

- de ratifier un crédit de paiement de 52 693 € pour 2022,

- d'augmenter l'autorisation de programme de 2020 de 10 000 € pour l'accompagnement de l'assistant maître d'ouvrage (programmiste) lors des procédures de concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension des collèges de Labastide-Saint-Pierre et Montech,

- de ratifier un crédit de paiement de 10 000 € pour 2022,

- d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2022 de 20 000 € afin de lancer l'étude d'opportunité d'utilisation de l'ancien internat du collège de Valence d'Agen,

- de ratifier les crédits de paiement correspondants pour 2022.

## **II - PROGRAMMES DE TRAVAUX ANNUELS DANS LES COLLÈGES**

Il est rappelé que les travaux annuels sont scindés entre :

### **Les travaux dans les collèges, propriétés du Département :**

- Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Manuel Azaña à Montauban,
- Vercingétorix à Montech,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,
- Simone Veil à Verdun sur Garonne.

## **Les travaux dans les collèges mis à disposition par la loi de décentralisation au Département :**

- Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne,
- Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin,
- Pierre Darasse à Caussade,
- Jean Lacaze à Grisolles,
- Pays de Serres à Lauzerte,
- François Mitterrand à Moissac,
- Ingres, Jean Jaurès et Olympe de Gouges à Montauban,
- Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val,
- Jean Rostand à Valence d’Agen.

## **Les acquisitions de gros équipements de demi-pension communs à tous les collèges :**

Ce sont au total 138 opérations prévues sur les collèges (87 opérations au titre des programmes antérieurs et 51 opérations nouvelles). L’ensemble de ces opérations est détaillé en annexes selon la répartition ci-dessous. Les travaux seront échelonnés sur les années 2022 et 2023.

### **A – Travaux dans les cours des collèges, propriétés du Département (annexe n° 1) (article 23122 – sous-fonction 221)**

Cet article concerne les travaux dans les cours et les extérieurs des sites des collèges propriété du Département (clôtures, portails et portillons, réfection de cours, aménagement divers...) ainsi qu’une provision pour les travaux urgents.

Le programme 2022 s’élève à 100 000 € (3 opérations reprogrammées pour un montant de 55 000 € et 3 nouvelles opérations pour un montant de 45 000 €).

En conséquence, il est proposé :

- d’adopter une autorisation de programme au titre de l’année 2022 de 100 000 € afin de réaliser le programme dans les extérieurs des collèges, propriétés du Département ;
- de ratifier les premiers crédits de paiement à hauteur de 64 000 € au titre de l’autorisation de programme 2022.

**B – Travaux dans les collèges, propriétés du Département (annexe n° 2)**  
(article 231312 – sous-fonction 221)

Cet article concerne les travaux de rénovation, de réparations importantes ou d'aménagement dans les bâtiments des six collèges propriété du Département. Une provision pour travaux urgents est aussi prévue.

Le programme 2022 s'élève à 478 000 € (12 opérations reprogrammées pour un montant de 299 000 € et 9 nouvelles opérations pour un montant de 179 000 €).

En conséquence, il est proposé :

- d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2022 de 478 000 € afin de réaliser le programme dans les bâtiments des collèges, propriétés du Département ;

- de ratifier les premiers crédits de paiement à hauteur de 275 000 € au titre de l'autorisation de programme 2022.

**C – Travaux dans les cours des collèges mis à disposition par la loi de décentralisation au Département (annexe n° 3)**  
(article 231722 – sous-fonction 221)

Cet article concerne les travaux dans les cours et les extérieurs des sites des collèges mis à disposition du Département (clôtures, portails et portillons, réfection de cours, aménagement divers...). Une provision pour travaux urgents est aussi prévue.

Le programme 2022 s'élève à 173 000 € (4 opérations reprogrammées pour un montant de 123 000 € et 2 nouvelles opérations pour un montant de 50 000 €).

En conséquence, il est proposé :

- d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2022 de 173 000 € afin de réaliser le programme dans les extérieurs des collèges mis à disposition du Département ;

- de ratifier les premiers crédits de paiement à hauteur de 50 000 € au titre de l'autorisation de programme 2022.

**D – Travaux dans les collèges mis à disposition par la loi de décentralisation au Département** (annexe n° 4)  
(article 2317312 – sous-fonction 221)

Cet article concerne les travaux de rénovation, de grosses réparations ou d'aménagement dans les bâtiments des 12 collèges mis à la disposition du Département. Une provision pour travaux urgents est aussi prévue.

Le programme 2022 s'élève à 1 773 000 € (53 opérations reprogrammées pour un montant de 1 222 000 € et 22 nouvelles opérations pour un montant de 551 000 €).

En conséquence, il est proposé :

- d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2022 de 1 773 000 € afin de réaliser le programme dans les bâtiments des collèges mis à disposition du Département ;

- de ratifier les premiers crédits de paiement à hauteur de 592 000 € au titre de l'autorisation de programme 2022.

**E – Acquisitions de gros équipements de demi-pension** (annexe n° 5)  
(article 2157 – sous-fonction 221)

Cet article concerne les acquisitions d'équipements importants dans les cuisines des collèges du Département. Cette année, le programme de mise en place de lave-batteries (« grosse plonge ») continue son déploiement avec les collèges Ingres à Montauban et Valence d'Agen. Les remplacements des lave-vaisselle des collèges de Saint-Antonin-Noble-Val et Jean Jaurès à Montauban sont aussi prévus. Une provision pour travaux urgents est prévue.

Le programme 2022 s'élève à 380 000 € (7 opérations reprogrammées pour un montant de 354 000 € et 2 nouvelles opérations pour un montant de 26 000 €).

En conséquence, il est proposé :

- d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2022 de 380 000 € afin de réaliser le programme de gros équipements de cuisine des collèges du Département ;

- de ratifier les premiers crédits de paiement à hauteur de 190 000 € au titre de l'autorisation de programme 2022.

### **III – PROGRAMMES DE TRAVAUX ANNUELS DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES DU DÉPARTEMENT**

Ce sont au total 21 opérations prévues sur les installations sportives du Département. L'ensemble de ces opérations est détaillé en annexes, selon la répartition ci-dessous. Les travaux seront échelonnés sur les années 2022 et 2023.

#### **A – Travaux sur les extérieurs des gymnases (annexe n° 6)** (article 23122 – sous-fonction 221)

Cet article concerne les travaux dans les cours et les extérieurs des sites avec une provision pour travaux urgents.

Le programme 2022 s'élève à 126 000 € (2 opérations reprogrammées pour un montant de 72 000 € et 3 nouvelles opérations pour un montant de 54 000 €).

En conséquence, il est proposé :

- d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2022 de 126 000 € afin de réaliser le programme sur les extérieurs des installations sportives du Département ;

- de ratifier les crédits de paiement correspondants à hauteur de 126 000 € au titre de l'autorisation de programme 2022.

#### **B – Travaux dans les installations sportives du Département (annexe n° 7)** (article 231314 – sous-fonction 221)

Cet article concerne les travaux de rénovation, de réparations importantes ou d'aménagement dans les bâtiments sportifs. Une provision pour travaux urgents est aussi prévue.

Le programme 2022 s'élève à 395 500 € (6 opérations reprogrammées pour un montant de 58 000 € et 10 nouvelles opérations pour un montant de 337 500 €).

En conséquence, il est proposé :

- d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2022 de 395 500 € afin de réaliser le programme de travaux dans les installations sportives du Département ;
- de ratifier les premiers crédits de paiement à hauteur de 200 000 € au titre de l'autorisation de programme 2022.

#### **IV – TRAVAUX STRUCTURANTS D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES ET LES INSTALLATIONS SPORTIVES**

##### **Construction du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne**

L'opération est terminée et les derniers décomptes des entreprises sont en cours de notification. Le report budgétaire résiduel sera restitué lors de la décision modificative en juin 2022.

L'opération de création du plateau sportif est terminée. Il reste à parachever les autorisations d'urbanisme dans le cadre des dispositions de la délibération cadre.

##### **Réfection du système de chauffage du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse**

Cette opération nécessite l'intervention d'une équipe de maîtrise d'œuvre et notamment un architecte en raison de la création d'un bâtiment de chaufferie avec un local de stockage adossé. La consultation de maîtrise d'œuvre est en cours et les études de conception devraient débuter en avril 2022 et les travaux en fin 2022 pour une durée de 9 mois. Un plan de continuité du chauffage a été mis en place pour pallier une défaillance du système actuel (renforcement des alimentations électriques et location de convecteurs disponibles sur site).

Il est à noter que cette opération comprend aussi la réfection de l'éclairage des salles de classe pour diminuer les consommations énergétiques. Par ailleurs, des travaux de réfection de l'isolation thermique du collège (menuiseries extérieures, isolation des façades) seront programmés dans le cadre du PPI 2023-2028, pour compléter la rénovation énergétique de ce bâtiment.

Les reports de crédits seront suffisants pour payer les études de conception de ce projet sur l'année 2022 et les crédits pour le financement des travaux seront ratifiés dans le cadre d'une prochaine session.

Ce projet fait l'objet d'un cofinancement par l'État dans le cadre du plan de relance.

### **Réfection de la toiture du collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint- Pierre**

La toiture du collège de Labastide-St-Pierre souffre depuis l'origine d'une faiblesse structurelle et de défauts de mise en œuvre des zingueries, causant de nombreux points d'infiltration .

Une première tranche de travaux a été réalisée à l'été 2021 pour un montant de 348 607,38 € TTC. La seconde tranche est programmée pour l'été 2022 avec des crédits de paiement à hauteur de 250 000 € sur 2022.

En conséquence, il est proposé :

- de ratifier les crédits de paiement pour 2022 sur l'autorisation de programme de 2020 pour un montant de 250 000 €, pour réaliser la seconde phase de réfection de cette toiture.

### **Construction du gymnase du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne**

Lors de la séance de la décision modificative le 27 octobre 2021, les crédits de paiement ont été inscrits à hauteur de 3 360 000 €, pour permettre au futur gymnase d'avoir une toiture en dur pour ne pas renouveler l'expérience non concluante du gymnase Azaña à Montauban.

Il est prévu que l'utilisation de ce futur gymnase soit mutualisée avec la Commune de Verdun-sur-Garonne. La Commune doit encore affiner ses besoins, en fonction des disciplines sportives qu'elle envisage de pratiquer dans ce futur gymnase ainsi que du niveau de jeux de chacune de ces disciplines. En effet, la taille des tribunes, le nombre et la surface des vestiaires et autres locaux, la surface et la hauteur de l'aire d'évolution sont directement impactés par ces choix d'utilisation.

Une fois cette étape réalisée, un concours de maîtrise d'œuvre sera lancé pour désigner une équipe de maîtres d'œuvre qui concevra le projet sur la base du programme arrêté.

## **Rénovation de la demi-pension du collège Pierre Darasse à Caussade**

Les travaux ont débuté à l'été 2020 par la rénovation des menuiseries extérieures et la réfection du sol du réfectoire.

Au printemps 2021, la toiture a été refaite en totalité.

La seconde phase de travaux a débuté à l'été 2021 et devait durer jusqu'en fin 2021. Cependant, durant l'été 2021, suite à deux erreurs de l'entreprise de diagnostic amiante préalable avant travaux, les travaux de la laverie ont pris deux semaines de retard et l'ouverture de la demi-pension provisoire à la rentrée de septembre 2021 a été largement perturbée pendant une semaine.

Au cours du chantier, de nombreux aléas non prévus dans le dossier de la maîtrise d'œuvre sont intervenus, notamment la dalle de la cuisine qu'il a fallu refaire partiellement, alors que ce point n'était pas prévu initialement. Cela a engendré de nombreux surcoûts sur ce projet ainsi qu'un retard de chantier de quatre semaines.

Les travaux sont terminés depuis fin janvier 2022 et la demi-pension a repris son activité normale. Les décomptes généraux des marchés de travaux seront notifiés et le solde de l'opération devrait pouvoir être restitué à l'occasion de la séance de la décision modificative de juin 2022.

Des travaux de restauration des sanitaires filles ainsi que l'éclairage extérieur ont été réalisés en parallèle de ce chantier.

En conséquence, il est proposé :

- de ratifier les crédits de paiement pour 2022 sur l'autorisation de programme de 2020 pour un montant de 200 000 €, pour solder les marchés de travaux de cette opération.

## **Réfection du mur d'enceinte du collège Ingres à Montauban**

Les travaux de réfection du mur d'enceinte du collège Ingres, le long du boulevard Montauriol, étaient déjà programmés en 2018 avec des crédits de paiement à hauteur de 60 000 € dans le cadre de la programmation annuelle. Il s'est avéré que cette enveloppe budgétaire était insuffisante.

Lors du budget primitif de 2020, une autorisation de programme spécifique de 180 000 € a été adoptée avec les crédits de paiement correspondants.

Depuis cette date, aucune dépense n'a été engagée sur ce projet. Les crédits de paiement ont donc été reportés.

Pour 2022, il est prévu de lancer une étude géotechnique et de solliciter un bureau d'études techniques afin de déterminer précisément les travaux à réaliser : la consolidation du mur existant ou la démolition du mur existant et la reconstruction d'un nouveau mur. Il est donc proposé de ratifier des crédits de paiement à hauteur de 25 000 € pour 2022.

Le complément des crédits de paiement sera ratifié, après connaissance du résultat des études préalables, pour réaliser les travaux définis.

En conséquence, il est proposé :

- de ratifier les crédits de paiement pour 2022 sur l'autorisation de programme de 2020 pour un montant de 25 000 € pour réaliser les études préalables.

### **Travaux de construction d'un préau au collège Pierre Darasse à Caussade**

Le projet de création d'un préau au collège Pierre Darasse nécessite une concertation élargie auprès des équipes éducatives mais aussi des parents d'élèves. Un comité technique sera constitué pour définir précisément le programme. Les travaux seront prévus pour l'été 2023.

Une procédure de marchés publics sera lancée pour attribuer un marché de maîtrise d'œuvre sur la base du programme qui sera arrêté.

En conséquence, il est proposé :

- d'adopter une autorisation de programme au titre de l'année 2022 de 250 000 € sur l'article budgétaire 2317312 – sous-fonction 221,

- de ratifier les crédits de paiement correspondants à hauteur de 50 000 € au titre de l'autorisation de programme 2022, afin de réaliser les études de conception du projet par une maîtrise d'œuvre externe.

En conclusion, il est demandé de bien vouloir délibérer sur l'ensemble des programmes de travaux dans les collèges et les installations sportives du Département et de ratifier l'inscription des crédits de paiement au budget départemental 2022.

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve le programme des études et des investissements de travaux dans les collèges et les installations sportives du Département tel que présenté supra ainsi qu'en annexes ;
- Adopte les autorisations de programme et les crédits de paiement tels que présentés relatifs au budget primitif 2022 ;
- Ratifie les crédits de paiement correspondants au budget départemental 2022 ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions départementales relatives à ce programme de travaux, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL